

Service management des recrutements et carrières

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement du tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026
au choix

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - VU le Code Général de la Fonction Publique ;
 - VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
 - VU la délibération du 12 mars 2021 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Tarn ;
- Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement au choix au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au SDIS du Tarn, est établi au titre de l'année 2026 ainsi qu'il suit :

n°1	Fabien GARCIA
n°2	Frédéric MARQUES
n°3	Christophe ANTUNES
n°4	Maxime BERBIGUIER
n°5	Franck CARAYON
n°6	Jérémy ROJAS
n°7	Grégory LUTTENAUER
n°8	Christophe JEANJEAN
n°9	Sidney FAIVRE
n°10	Karim CHIHA
n°11	Jérôme LELIEVRE

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du SDIS81 et transmis au président du centre de gestion du Tarn.

A Albi le : 26 décembre 2025

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

